

NOTICE EXPLICATIVE

RATP / Département Commercial

27 mars 2015

Jeu de données : Accessibilité des arrêts de bus RATP

Description

Ce jeu de données liste les points d'arrêts des bus RATP, en précisant lesquels sont accessibles et des détails sur leurs équipements d'accessibilité.

Détails des données

Colonne	Description
IDPTAR	Identifiant unique du point d'arrêt. Attention, un arrêt de bus (ex : abribus) peut rassembler plusieurs points d'arrêts lorsqu'il y a plusieurs lignes qui stoppent au même endroit.
Nom Arrêt	Nom commercial de l'arrêt
Code INSEE	Code INSEE de la localité dans laquelle est située le point d'arrêt
Département	Numéro de département dans lequel est situé le point d'arrêt
X	Longitude du point d'arrêt.(format Lambert II étendu)
Y	Latitude du point d'arrêt.(format Lambert II étendu)
Accessibilité UFR	1 si le point d'arrêt est accessible aux Utilisateurs de Fauteuils Roulants (voir paragraphe ci-dessous).
Annonce sonore prochain passage	1 si le point d'arrêt est équipé d'un système d'annonce sonore des prochains passages.
Annonce visuelle prochain passage	1 si le point d'arrêt est équipé du système « SIEL » d'annonce visuelle des prochains passages.
Annonce sonore Situations perturbées	1 si le point d'arrêt est équipé d'un système d'annonce sonore des perturbations.
Annonce visuelle situations perturbées	1 si le point d'arrêt est équipé du système « SIEL » d'annonce visuelle des perturbations.
Code Stif	Identifiant STIF de la ligne de BUS. Attention, ce fichier ne gère pas la notion de « sous ligne » (ex : branches, services partiels).
Sens	A = aller, R = retour. « A » est la direction prise par le bus lorsqu'il se dirige vers l'arrêt indiqué comme « Destination » dans le fichier « Accessibilité des lignes ».

Notion d'Accessibilité aux Usagers en Fauteuils Roulants (UFR)

Un point d'arrêt bus est déclaré « accessible UFR » si un ensemble de conditions préalables permettant l'accès des UFR sont remplies, qui sont notamment liées à :

- La hauteur du trottoir
- L'aménagement général du trottoir qui permet un cheminement libre d'obstacles.

Important : pour être certain qu'un utilisateur UFR puisse accéder au bus depuis un arrêt donné, il faut vérifier que l'arrêt est accessible et que la ligne a été déclarée accessible (voir fichier « Accessibilité des lignes »).

N'hésitez pas à consulter la rubrique « accessibilité des réseaux » sur ratp.fr

http://www.ratp.fr/fr/ratp/r_31155/reseaux-bus-paris-et-banlieue/

Origine des données

Ces données sont compilées annuellement par la RATP à partir d'informations issues de ses systèmes d'informations voyageurs d'une part, et d'information provenant directement des exploitants.

Fiabilité des données

Ces données sont mises à jour annuellement, généralement en milieu d'année (mai/juin). Il peut exister une différence entre la réalité et les informations présentées dans ce fichier qui doivent être considérées comme indicatives.